

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 21-354-1926 portant inscription d'une rubrique spéciale au chapitre 17 du budget local, exercice 1926.

n° 21-354-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mai 1926

Numéro JO
n° 354 du 31/05/1926

Date du numéro
31 mai 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le budget du service local, exercice 1926: Le Conseil d'administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Il est ouvert au

chapitre 17 (Dépenses extraordinaires) du budget de: 1926. une rubrique nouvelle « Achèvement des travaux de la jetée prolongée », qui sera dotée d'un crédit de 600.000 francs. Il sera fait face à ce crédit supplémentaire par prélèvement d'égale somme à la Caisse de réserve. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.